

lundi 9 novembre 2015 à 9h30 à l'Arald

# La multi-activité des auteurs : comment gérer ses différents statuts ?

Pour la deuxième fois en 2015 et après le succès du premier rendez-vous, l'Arald met de nouveau en place ce module d'atelier gratuit pour les auteurs, avec inscription obligatoire.

L'objectif principal de cet atelier conduit par Catherine Maisonneuve est de permettre à chacun de déterminer son statut professionnel et de se préparer au cumul d'activités, en connaissant et en respectant les règles sociales et fiscales spécifiques de chaque activité.

## Au programme :

La **matinée**, consacrée à la réglementation sociale, permettra :

- d'identifier les différentes catégories d'artistes et de créateurs au regard du droit social, de la fiscalité et du code de la propriété intellectuelle.
- d'explicitier les modes de rémunération liés à chaque statut ou activité.
- d'appréhender le cumul d'activités et de statuts : salarié, auteur, bénéficiaire de minima sociaux, auto entrepreneur, etc.
- de préciser les modalités de protection sociale spécifiques aux artistes auteurs

L'**après-midi**, après un bref rappel des grands principes du droit d'auteur, sera dédiée aux modalités d'exploitation des oeuvres et aux incidences fiscales de leurs rémunérations (TVA, Impôt sur le revenu : BNC et/ou traitements et salaires).

**Catherine Maisonneuve** est consultante en gestion culturelle et anime régulièrement des ateliers et des formations pour les auteurs. Pour une meilleure appropriation des données, les propos théoriques sont illustrés de cas pratiques et plus largement d'exemples issus de la pratique des stagiaires.

## Infos pratiques :

Lundi 9 novembre 2015 à 9h30 à l'Arald  
25, rue Chazière  
69004 Lyon

## Inscription :

L'inscription est gratuite et obligatoire. **L'Arald se réserve le droit d'annuler la session en dessous de 8 inscrits.** Au-delà de 12 inscriptions, une liste d'attente sera constituée.

**Attention !** Votre inscription sera effective à réception d'un chèque de 20€ à l'ordre de l'Arald (correspondant aux frais de repas **pris en charge par l'Agence**). Ce chèque vous sera restitué le jour de l'atelier, mais sera encaissé en cas de non participation sans justification ou d'annulation de dernière minute.

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire ci-dessous. ☐

---

Dernière édition : 20 déc. 2024 à 10:52

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/stage-la-multi-activite-des-auteurs-comment-gerer-ses-differeents-statuts>